

SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE GESTION
DE LA RESSOURCE EN EAU DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

COMITE SYNDICAL
REUNION DU 21 OCTOBRE 2020
RAPPORT N° 1

ELECTION DU BUREAU

Deux éléments justifient l'élection d'un nouvel exécutif pour notre établissement. D'une part le renouvellement des deux tiers des délégués du fait des élections municipales. D'autre part l'entrée d'un nouveau membre, la commune de Le Porge ayant officiellement rejoint notre établissement (arrêté préfectoral du 5 octobre dernier).

L'article 7.2.1 des statuts de notre syndicat mixte prévoit que le Bureau compte neuf membres au maximum. Il est composé comme suit :

- un Président élu pour trois ans par le Comité Syndical à la majorité des 2/3 ;
- deux vice-Présidents, élus à la majorité au sein des autres collèges, chaque collège étant représenté par un vice-président à l'exception du collège dont est issu le Président du Syndicat ;
- deux membres élus en leur sein par chaque collège.

Par ailleurs, l'article 14 de notre Règlement intérieur, relatif à l'Election des membres du bureau, stipule quant à lui que *"Lors de la réunion de droit qui suit le renouvellement des délégués de l'un des collèges, le Comité syndical, présidé par son doyen d'âge, le plus jeune membre faisant fonction de Secrétaire, élit le Président, les deux vice-Présidents ainsi que les autres membres du Bureau"*.

Préalablement à notre réunion de ce jour, j'ai invité les délégués du 3^e collège à une réunion pour qu'ils procèdent à la désignation des cinq délégués appelés à siéger au Comité syndical avec voix délibérative.

Cette réunion s'est tenue le 14 octobre 2020 et la liste des délégués désignés à cette occasion pour siéger au Comité syndical est annexée au présent rapport.

Ces précisions étant apportées, je laisserai la présidence à votre doyen d'âge pour l'élection du bureau.

Le Président

Jean-Pierre TURON

